

Citation style

Grivet, Simon: Rezension über: Emmanuel Taïeb, *La guillotine au secret. Les exécutions publiques en France, 1870-1939*, Paris: Belin, 2011, in: ~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2012, 1.2 - Droit et pouvoir, S. 278-280, DOI: 10.15463/rec.1006381145, heruntergeladen über Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

L'enquête judiciaire révèle ces professionnels dont le métier se transforme. On perçoit clairement les difficultés, les résistances (le cas des fonctionnaires de l'Assistance publique décrit par Yvan Jablonka), mais aussi l'acculturation et le changement d'éthos.

Ce sont les formes mêmes de l'enquête (ainsi les gendarmes confrontés au portrait parlé, dépeints par Arnaud-Dominique Houtte ou Aurélien Lignereux), la manière de recueillir les récits, les preuves avancées qui sont remises en cause, portées par les outils, les techniques et les instruments qui se développent à cette époque en accord avec un modèle épistémologique que Carlo Ginzburg avait superbement présenté¹. Médecine légale, enquêtes toxicologiques, expertise (psychiatrique), photographie « scientifique » deviennent les auxiliaires incontournables de la justice. Ils épaulent une police scientifique balbutiante qui s'appuie sur l'anthropométrie judiciaire, dans une période où il n'est plus question de marquer les coupables et où l'identification devient la condition élémentaire de la répression, même si Ilse About met parfaitement en lumière les difficultés d'appropriation et les rivalités présentes.

Cet ouvrage dévoile l'infinie étendue des possibilités d'une pratique ancrée dans un premier temps dans le domaine judiciaire, mais qui rapidement touche l'ensemble de la société. Ainsi, on aperçoit d'autres corps de métier comme les journalistes en recherche de vérité, étudiés par Olivier Isaac, dont on sait qu'ils ont développé depuis une compétence véritable, même concurrentielle avec les policiers dans de grandes affaires médiatiques et retentissantes en cette fin du XIX^e siècle. Certaines sont évoquées : l'affaire Joseph Vacher (1898), l'affaire Pierre François Lacenaire (1835) ou l'affaire Louis Pierre Louvel autour de l'assassinat du duc de Berry (1820), illustrée remarquablement par Gilles Malandain.

L'archive n'existe que par le regard qui est posé sur elle et les questions qui lui sont soumises. Cet ouvrage est aussi étonnant au vu de la multiplicité et de l'originalité des sources et matériaux qui y sont déployés : archives, dossiers, interrogatoires, rapports médico-légaux, circulaires, presse, dossiers de procédure, lettres d'avocats, de substituts, sans oublier les écrits de juristes ou réformateurs du monde

pénal et judiciaire, tels Adolphe Guillot, Adhémar Esmein, Adolphe Prins, Ernest Désiré Glasson, Gustave Le Poittevin ou Edmond Locard. Il s'agit ici d'un magnifique plaidoyer pour la richesse, la capacité d'investigation et la méthodologie du travail d'historien. Le matériau historique induit des réflexions qui peuvent être autant de nouvelles questions à poser à l'objet étudié. L'enquête judiciaire est un objet extrêmement porteur pour plusieurs champs historiographiques, mais également pluridisciplinaires (sociologie, science politique² et anthropologie).

Cet ouvrage, hommage aux grands chantiers intellectuels collectifs, donne le sentiment d'une complétude sur le sujet, valorise la pertinence de l'historicisation de cet objet toujours d'actualité et profondément contemporain, et donne envie que la recherche s'étende à d'autres pays et à d'autres époques. On y voit comment l'enquête judiciaire est un véritable instrument des politiques, permettant d'aborder la question de la circulation des savoirs, des pratiques et des modèles ; une enquête judiciaire qui contribue à une analyse des mécanismes de gestion de l'ordre dans la société du XIX^e siècle et à celle de ses manifestations à travers la production des normes juridiques, politiques, morales et sociales.

MARTINE KALUSZYNSKI

1 - Carlo GINZBURG, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 6, 1980, p. 3-44.

2 - Johanna SIMÉANT (dir.), « Le modèle de l'enquête judiciaire face aux crises extrêmes », *Critique internationale*, 36, 2007.

Emmanuel Taïeb

La guillotine au secret. Les exécutions publiques en France, 1870-1939
Paris, Belin, 2011, 317 p.

À l'été 1939, un décret-loi d'Édouard Daladier met fin aux exécutions publiques en France. Désormais, la guillotine doit fonctionner dans le huis clos de la cour d'une prison, à l'aube, sous un dais noir. Ce nouveau régime d'exécution presque secret se poursuit jusqu'à l'abolition de la peine de mort en 1981. La mise au secret de la guillotine en 1939 résulte d'un

long processus de dégradation du régime de publicité des exécutions inscrit dans le Code pénal napoléonien. C'est cette dégradation, sous la III^e République, que le politiste Emmanuel Taïeb étudie dans son ouvrage qui reprend l'essentiel de sa thèse soutenue en 2006.

Le livre apporte une contribution importante à une bibliographie bien courte sur l'histoire de la peine capitale en France. Des ouvrages descriptifs, des témoignages et les récits haletants du combat pour l'abolition par son principal protagoniste forment le corpus principal à propos de la peine capitale dans la France contemporaine¹. Quand d'autres pays disposaient déjà d'une historiographie abondante sur le sujet, en France l'ombre portée du monument de Michel Foucault, *Surveiller et punir*, a probablement découragé plus d'un historien de faire l'histoire des exécutions publiques en France². E. Taïeb délimite au contraire avec clarté un problème apparemment simple – pourquoi la publicité des exécutions capitales en France a-t-elle fini par être abolie en 1939? – et en propose une solution convaincante. La guillotine a disparu de l'espace public parce que la presse n'a cessé de critiquer les exécutions, parce que les gouvernants, abolitionnistes ou non, n'y trouvaient plus aucun avantage et parce que les sensibilités ont progressivement montré une grande aversion à l'étalage d'une telle violence.

E. Taïeb propose en effet de joindre dans l'analyse les outils désormais bien connus de l'œuvre foucauldienne (la notion de « technologie punitive » par exemple) aux orientations héritées du travail de Norbert Elias sur l'évolution des sensibilités et le « procès de civilisation ». Pourquoi cette cérémonie judiciaire se met-elle progressivement à périlcliter? Est-ce l'avancement de la cause abolitionniste ou au contraire quelque chose de plus ambigu? L'auteur présente une réflexion fondée sur un corpus particulièrement riche : les archives judiciaires, les recours en grâce, des dossiers d'assises et une grande familiarité avec la presse et la littérature. Ainsi, E. Taïeb explique que les relations d'exécutions dans la presse se font de moins en moins importantes et de plus en plus critiques. L'auteur souligne « le stéréotype du scandale populaire » : nombre d'articles insistent sur l'attitude festive et jugée indécente des spectateurs ; plusieurs éditorialistes

réclament que la guillotine fonctionne en prison au regard de quelques figures d'autorité et de quelques journalistes. Au début du XX^e siècle, E. Taïeb analyse aussi la force d'une sensibilité conservatrice très attachée à l'exemplarité du châtiment, qui souhaite conserver la publicité de la guillotine mais en en modifiant les modalités. Or le livre démontre avec une grande précision – cartes, tableaux, graphiques – que celles-ci se révèlent insaisissables : l'exécution s'écarte du centre-ville, s'organise toujours plus tôt et de manière moins visible, mais la gêne persiste et se renforce. Magistrats, préfets et élus se disputent sur les détails de la « liturgie du rituel exécutif » (p. 136). La presse trouve le bourreau malhabile et la foule trop grossière jusqu'au scandale final de l'exécution d'Eugen Weidmann à Versailles en 1939, dont les clichés se retrouvent dans plusieurs journaux.

L'ouvrage deviendra certainement une référence pour l'étude de la peine de mort en France avant 1939. E. Taïeb dissèque sensibilités et attitudes avec précision sans omettre de quantifier et répertorier ce dont il parle. On pourra éventuellement regretter que sa modestie le pousse à vouloir toujours arrimer toutes ses analyses à de grands auteurs. Pourquoi mobiliser la « brutalisation » de George Lachmann Mosse pour l'appliquer à la fin du XIX^e siècle ? Pourquoi forcément convoquer Walter Benjamin dès que l'argumentation aborde le sujet de la photographie ? Au-delà de ces détails, on pourra aussi déplorer qu'E. Taïeb n'ait pas souligné avec plus de force l'opposition entre discours des élites et attitudes populaires. La voix du peuple, celui qui vient voir les exécutions, on ne l'entend jamais. Peut-être n'y a-t-il pas d'archives qui la laissent entendre mais il aurait fallu alors souligner cet état de fait. Enfin, il est aussi surprenant que la question du peuple au XIX^e siècle, le risque d'émeute ou de révolution n'aient pas été davantage mobilisés dans l'analyse. Au final, il s'agit d'une étude très convaincante qui ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour l'histoire des pratiques judiciaires de la III^e République.

SIMON GRIVET

1 - Jean-Michel BESSETTE, *Il était une fois la guillotine*, Paris, Éd. Alternatives, 1982 ; André OBRECHT, *Le carnet noir du bourreau : mémoires*, éd.

par J. Ker, Paris, Gérard de Villiers, 1989; Robert BADINTER, *L'exécution*, Paris, B. Grasset, 1973; *Id.*, *L'abolition*, Paris, Fayard, 2000.

2 - Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975. Sur l'Angleterre, V. A. C. GATRELL, *The hanging tree: Execution and the English people, 1770-1868*, Oxford, Oxford University Press, 1994. Sur l'Allemagne, Richard J. EVANS, *Rituals of retribution: Capital punishment in Germany, 1600-1987*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

Laurent Joly

L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de la préfecture de police de Paris et du Commissariat général aux questions juives (1940-1944)

Paris, B. Grasset, 2011, 444 p.

Au tournant de 1940-1941, près de la moitié des 330 000 juifs de France se trouve concentrée à Paris et dans sa banlieue. À la suite des rafles de 1941 (dites du « billet vert », du « XI^e arrondissement » et des « notables »), puis des vagues d'arrestations liées au déclenchement de la « solution finale » sur le territoire français, qui vont conduire plus de 30 000 juifs de Paris vers la mort, les juifs fuient massivement en direction de la zone libre pour n'être plus que quelques dizaines de milliers dans la capitale à la Libération. La région parisienne n'en constitue pas moins un lieu essentiel en ce qui concerne la persécution des juifs durant l'Occupation, dans la mesure où les politiques antisémites, tant allemande que vichyste, y furent mises en œuvre en premier lieu par les administrations françaises. La place qu'occupe la rafle du Vél' d'Hiv, aussi bien d'un point de vue historique que mémoriel, en est une illustration.

Pourtant, de nombreuses questions liées à la persécution des juifs à Paris n'ont jusqu'à présent que rarement été étudiées. Il en va ainsi des acteurs mêmes de ces politiques – institutions comme agents –, en particulier de la préfecture de police, une administration dont les policiers et agents de bureaux furent des acteurs centraux, tant en raison du contrôle qu'ils exerçaient sur la population juive que de leur rôle primordial à l'heure des arrestations au service des Allemands.

C'est en partie à ces fonctionnaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique antisémite dans la capitale qu'est consacré l'ouvrage de Laurent Joly, qui a choisi de se pencher sur les acteurs de deux services mis en miroir : les « affaires juives » de la préfecture de police et le Commissariat général aux questions juives (CGQJ). S'inscrivant à la suite des travaux initiés par Marc Olivier Baruch et consacrés aux administrations sous Vichy¹, champ qui fut longtemps négligé², L. Joly se propose d'effectuer dans cet ouvrage « une approche microsociohistorique attentive aux individus-bureaucrates et à leurs pratiques » (p. 17), en comparant une administration traditionnelle et une administration nouvelle, créée *ex nihilo* par le gouvernement de Vichy.

Les quatre premiers chapitres de l'ouvrage portent sur l'étude du fonctionnement de ces services et des agents qui y œuvrent, appuyée sur le dépouillement d'une importante masse d'archives. D'abord par l'analyse de la mise en place de services chargés de traiter cette nouvelle matière administrative que constitue le « juif », tour à tour selon les normes et directives allemandes, puis françaises. Ensuite vient l'examen de la manière dont furent traitées ces missions d'identification, de contrôle, de fichage ou encore de dépossession des juifs. En quelques mois, ces services vont glisser de l'exécution « des mesures imposées par le contexte extraordinaire de l'Occupation » à une mise « en œuvre des dispositions propres, destinées à contrôler l'ensemble des juifs résidant en région parisienne » (p. 112).

Choisissant de ne pas intégrer l'étude des rafles et l'implication des services de la préfecture de police dans la gestion du camp de Drancy, l'auteur s'intéresse dans le deuxième chapitre aux pratiques administratives dans leur exercice quotidien, notamment au travail effectué par les agents de la préfecture chargés d'instruire les « cas douteux », ceux dont il s'agit de trancher si, au vu de la nouvelle législation, ils sont, ou non, juifs. Travail journalier qui, chez ces fonctionnaires, donne lieu à « la progressive intériorisation des normes antisémites, devenues pour la plupart d'entre eux une matière professionnelle comme une autre, susceptible d'alimenter jeux intellectuels et blagues de bureaux » (p. 158).